Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé

Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs

Band: 17 (1955)

Heft: 6

Rubrik: La tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un conseiller fédéral et un professeur d'Université sont d'avis différent bien qu'il s'agisse de la même personne.

On a pu lire dernièrement dans les journaux que M. le Prof. Dr Max Weber, ancien conseiller fédéral, aurait critiqué la politique agraire officielle dans la «Berner Tagwacht» du 25 avril 1955 (no. 95). D'après lui, cette politique, au lieu de tendre à une baisse des frais de production, consent à une majoration des prix sur les fourrages importés, ce qui a pour effet d'amener un renchérissement artificiel dans la production du lait et dans l'élevage (production de viande et élevage de volaille y compris). Le Professeur Weber cite l'exemple de l'agriculture danoise, qui importe les fourrages les meilleur marché, ce qui lui permet de produire à bas prix. Les agriculteurs suisses tournent par contre dans un cercle vicieux: le prix élevé du lait freinant l'exportation du fromage, la production de ce dernier doit être limitée, provoquant ainsi une augmentation des frais.

Selon l'opinion du Professeur Weber, ce ne sont pas seulement les fourrages qui devraient pouvoir être obtenus à un prix aussi bas que possible, mais également d'autres agents de production, notamment les machines agricoles, qui sont grevées de droits de douane. En accord avec les économistes agraires étrangers de tendance libérale (les Professeurs Brandt et Niehaus, par exemple), le Prof. Weber propose entre autres une réduction des droits de douane sur les machines agricoles en vue d'abaisser les frais de production dans l'agriculture.

En 1952, lorsque nous avions demandé à M. le conseiller fédéral Dr Weber une diminution des droits d'entrée frappant l'essence à usage agricole — afin de réduire les frais de production dans l'agriculture —, nous nous étions heurtés à un non catégorique. On se demande alors si les mauvaises langues, qui prétendent que le Conseil fédéral est «gouverné» par les fonctionnaires supérieurs de chaque département et de chaque division, n'ont pas raison, ou bien si M. Weber, ancien conseiller fédéral, en est venu à une plus juste appréciation des choses. Nous admettrons que cette dernière supposition est la bonne et nous prierons M. le Prof. Dr Max Weber de réparer le tort causé à l'agriculture en 1952 — par suite du refus de diminuer les droits de douane sur l'essence — en voulant bien mettre au courant de la question son successeur au Conseil fédéral, M. le Dr Streuli. Nous lui en serons grandement reconnaissants.